

Ces paiements sur le sucre restent distincts du Fonds de développement agricole de cinq millions de dollars que le Gouvernement canadien a décidé d'établir immédiatement. La mission spéciale du sénateur Martin dans la région ayant permis de dissiper les malentendus qui existaient à ce sujet, la proposition a été accueillie très favorablement. Il a été convenu que le Fonds serait en grande partie inconditionnel, que les modalités en seraient libérales et qu'il pourrait être renouvelé. Les détails de son fonctionnement doivent être réglés avec les pays bénéficiaires en ce qui concerne, notamment, les critères du choix des projets et la structure opérationnelle; toutefois, le Gouvernement a l'intention de passer rapidement à l'exécution. Il se propose d'étudier l'à-propos d'utiliser des institutions régionales pour l'exploitation du Fonds, mais dans l'intervalle il est disposé à recevoir des demandes de projets de la part des pays bénéficiaires.

Parmi les autres questions que le Gouvernement canadien étudie figurent l'encouragement à accorder aux investissements sérieux par l'intermédiaire des programmes qu'administrent actuellement l'Agence canadienne de développement international et la Société pour l'expansion des exportations, le maintien de la politique d'immigration non-discriminatoire du Canada, la solution des problèmes du commerce bilatéral, le désir de la région d'exporter davantage vers le Canada, le besoin d'améliorer l'administration de l'aide canadienne considérable apportée à la région, la possibilité d'une coopération plus étroite dans un certain nombre de domaines, et les moyens de renforcer la coordination des politiques au Canada.

Le rapport du sénateur Martin au Gouvernement canadien est fondé sur ses échanges de vues avec les gouvernements des pays du Commonwealth de la région des Caraïbes. Le 8 décembre, M. Martin a fait au Sénat une déclaration globale qui apporte de nouvelles lumières sur les présentes décisions du gouvernement.